



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À tous les contribuables de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2018 se dérouleront à 19 h 30 aux dates suivantes :

16 janvier	8 mai	2 octobre
6 février	22 mai	16 octobre
20 février	5 juin	6 novembre
6 mars	19 juin	20 novembre
20 mars	4 juillet	4 décembre
3 avril	28 août	18 décembre
17 avril	18 septembre	

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 27 décembre 2017

Le greffier,

Daniel Martineau, notaire

www.ville.st-augustin.qc.ca